

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGREL et BELLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Elécteur, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, Chez MM. BAYAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre-affranchie.

SAUMUR,

12 Août 1879.

Bulletin politique.

Lorsqu'arrive la fin de l'année, les négociants font ordinairement leur bilan pour voir qui l'emportera du passif ou de l'actif. Peut-être ne serait-il pas inopportun d'en faire autant pour les affaires négociées cette année, par les deux Chambres, en vacances depuis dix jours, après une longue année de travail.

Nous serons aussi court que possible dans cet inventaire; du reste, nos gouvernants nous ont épargné une trop longue besogne en en faisant peu eux-mêmes. Si encore ils n'avaient pas fait mentir le proverbe: « Paucis, sed bonis! » Il est bien entendu que nous appelons « rien faire » ne serait-ce pas le cas de mettre les fameuses initiatives (N. F. ?) le commencement d'un travail que l'on laisse inachevé, autrement nous devrions dire, au contraire, que les Chambres ont fait beaucoup de besogne. En effet, nos sénateurs et nos députés ont tout commencé et n'ont presque rien fini, du moins rien de sérieux. Que de lois n'a-t-on pas essayé d'examiner, d'étudier et qu'on a aussitôt ajournées! Citons seulement, pour mémoire, la loi sur la marine marchande, la loi sur les traités de commerce et bien d'autres dont l'énumération serait trop longue. N'oublions pas cependant de mentionner au nombre des lois et des affaires sur lesquelles on a demandé l'ajournement, cet énorme budget gonflé de milliards, que le Sénat ne discutera qu'au mois de novembre. Et quelle discussion!

Les lois qui leur tiennent le plus au cœur sont aussi à moisir dans les dossiers des commissions. Car, qu'est devenue la loi Boyssset contre les magistrats, la loi du même M. Boyssset contre le concordat, la loi Naquet sur le divorce? La loi Ferry elle-même n'est pas encore sûre d'être exécutée. Dieu merci!

Nous appelons aussi « rien faire » l'ouvrage mal fait, car, sans cela, l'actif du gouvernement de la République l'emporterait sur le passif. Nous appelons « rien faire » le bouleversement causé dans toutes les grandes administrations, dans tous les services publics, dans l'armée, dans la magistrature. Nous comptons pour rien d'avoir fait rentrer dans notre belle France les hommes qui ont regretté de n'avoir pu en brûler que la capitale.

Nous disons qu'on n'a rien fait, même lorsqu'on a tenté de renouveler le personnel diplomatique qui avait les bonnes manières, les usages, les traditions indispensables pour ne pas représenter la France d'une manière inférieure dans les cours de l'Europe. Appellera-t-on faire quelque chose d'avoir, pour ainsi dire, émiétté le Conseil d'Etat?

Pour couronner tant de travaux, la majorité républicaine a effrayé les pères de famille, persécuté les sœurs de charité, chassé les frères de leurs écoles.

Après tant de labeurs, nos députés ont bien mérité leurs vacances. Nous leur souhaitons bien du plaisir, ils ont déjà commencé à en prendre en assistant aux fêtes de Nancy.

Nous ne voulons pas finir, après avoir

montré l'inertie de nos gouvernants pendant l'année 1878-1879, sans faire mention du ridicule des conseillers municipaux de la ville-lumière qui n'ont trouvé rien de mieux que d'exaspérer tous les propriétaires, tous les cochers et tous les commerçants en changeant les noms de toutes les rues de la capitale.

Pour un comble, c'en est un!

(J. de Maine-et-Loire.) ÉMILE PINGAULT.

M. FERDINAND RIANT ET LE CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS.

La lettre de M. F. Riant à M. le préfet de la Seine est une énergique protestation contre la tyrannie de l'impérialisme révolutionnaire. Elle atteint non-seulement M. Hérold, son destinataire, et le conseil municipal, mais encore M. J. Ferry et le gouvernement républicain.

Oui, le peuple trouve que les mots: Liberté, égalité, fraternité, ne sont que duperie; oui, le peuple veut la liberté pour tout le monde, et désapprouve les persécutions dirigées contre les Frères et les Sœurs aussi bien que la proscription projetée contre les Jésuites, les Dominicains, les Maristes, et tous les membres des congrégations marquées à l'encre rouge sur la liste des suspects de la République actuelle.

M. F. Riant a donc eu raison de flétrir par la parole et par la plume l'œuvre de passion détestable poursuivie par les sectaires de la franc-maçonnerie.

Il a été le ferme et le fidèle interprète des électeurs du quartier de l'Europe et aussi de quiconque, en France, sait honorer les vertus, pratiquer la reconnaissance et respecter les droits imprescriptibles de la justice et de la liberté.

Au scrutin du 3 août, la question de la liberté d'enseignement avait été nettement posée de part et d'autre. Le suffrage universel l'a résolue dans un sens contraire aux haines stupides allumées par M. J. Ferry et ses émules.

Le conseil municipal n'a pu opposer que des outrages à la protestation indignée de M. Ferdinand Riant; M. Hérold ne pourra pas répondre à la lettre qui condamne ses procédés administratifs.

C'est dans les ténèbres et le silence que les proscriptionnistes agissent. Ils ont peur de la lumière, et ils savent bien que toute discussion dévoilerait l'iniquité de leurs actes et le caractère calomnieux de leurs accusations.

Nous remercions M. Ferdinand Riant de son zèle courageux; nous félicitons de nouveau les électeurs du quartier de l'Europe d'avoir remis en de loyales et vaillantes mains le dangereux honneur de représenter leur dévouement aux principes religieux et sociaux mis en péril par les « pétardières » ministériels ou municipaux de la République.

Le Conseil municipal de Paris a adopté, à l'unanimité moins une voix, le projet de vœu « invitant le préfet de la Seine à procéder, pour l'époque de la prochaine rentrée scolaire, à la substitution générale de maîtres et maîtresses laïques aux Frères et aux Sœurs dans toutes les écoles primaires de la commune. »

Cette décision a été prise malgré l'opposition de M. Riant, qui a fait entendre en ces termes les magnifiques protestations de la foi catholique, des intérêts de l'enseignement populaire et de la liberté:

« Messieurs,
» Quand j'ai lu, sur l'ordre du jour, les propositions de MM. Rey et Hovelacque, je vous avoue que je n'ai pu résister à une vive émotion; puis, après avoir parcouru le rapport de notre collègue, il m'a semblé que c'était pour moi un devoir impérieux de protester contre des attaques et des insinuations qui dépasseraient toutes les bornes, si elles n'étaient inconscientes, partant d'une personne qui parle de la religion et de ses ministres sans connaître évidemment ni la religion ni ses ministres.

« Oui, messieurs, je proteste ici, avec toute l'énergie dont je suis capable, contre l'adoption de cette proposition, qui certainement ne serait pas ratifiée par l'opinion publique si elle était soumise au suffrage universel.

« Dimanche dernier, pour la première fois, la question de la liberté de l'enseignement a été portée devant les électeurs de Paris. — Vous connaissez leur réponse. Ils m'ont envoyé ici défendre cette liberté contre le système d'oppression que vous voulez faire prévaloir. — Je suis certain d'exprimer ici la pensée de tous les arrondissements de Paris, mais, parlant au nom du quartier de l'Europe, j'ai le droit de dire qu'il n'est plus permis à l'administration de toucher à la situation scolaire actuelle, car elle fonctionnerait à la satisfaction de tous.

« Nos écoles congréganistes sont bonnes.

« Nos écoles laïques sont bonnes.

« Mes électeurs vous ont dit: laissez-les vivre tranquilles.

« Sachez-le, messieurs, si plus tard un autre conseil municipal vous remplaçait qui voudrait supprimer à son tour les écoles laïques, je me lèverais pour les défendre. Partout l'émulation est nécessaire: en matière d'enseignement plus encore peut-être qu'ailleurs.

« Certains d'entre vous connaissent sans doute des communes où il n'y a que des écoles laïques ou des écoles congréganistes.

« Messieurs, partout où il n'y a qu'une école, elle est faible.

« Partout où il y a deux écoles, l'une laïque, l'autre congréganiste, les deux écoles sont bonnes: l'émulation stimule élèves et maîtres. Ne détruisez pas cette féconde émulation au moment même où les écoles congréganistes vous montrent la supériorité de leur enseignement, en remportant la très-grande partie des bourses mises au concours pour les enfants du peuple.

« Si vous supprimez les écoles congréganistes, on dira — on dit déjà — que désespérant de voir vos instituteurs laïques vaincre à force d'énergie, de talent, de science pédagogique, vous voulez supprimer par la force leurs émules et leurs vainqueurs. — Je vous le dis très-sincèrement, messieurs, l'opinion publique ne vous suit pas sur le terrain déplorable où vous avez porté la question de l'enseignement primaire.

« Un courant d'idées dont vous ne voulez pas mesurer la portée s'est produit contre vos actes.

« Pas un quartier de Paris n'y est resté étranger: il a gagné les départements. Partout on a protesté, dans les conditions que vous savez bien encore, contre les fermetures d'écoles congréganistes que rien ne justifiait.

« C'est en vain qu'on a voulu, dans d'autres enceintes, mettre en opposition la France d'aujourd'hui et la France d'autrefois. Il n'y a, il n'y aura jamais qu'une France. Le jour où la France serait séparée en deux tronçons, il n'y aurait plus de France.

« Malgré tout ce qu'on a pu dire, il n'y a aucune incompatibilité entre le catholicisme et la liberté. Mais on commence à dire, messieurs, qu'il y a incompatibilité entre vous et la liberté pour tous, que je suis chargé de réclamer ici.

« Le 3 août, l'opinion publique, en se prononçant pour moi, s'est prononcée nettement contre vos doctrines. Car, si les électeurs m'ont donné une, si imposante majorité, c'est que de tous les points de Paris, de tous les départements, on les a invités à protester, par leurs votes, en faveur de la liberté d'enseignement, de la liberté du père de famille. Lisez avec attention les journaux étrangers; les plus dévoués à leur cause, et vous verrez que, sur ce terrain, ils vous condamnent tous.

« Bientôt, d'autres élections enverront siéger ici des hommes qui auront aussi pour mission de défendre la liberté que vous proscrivez. Vous, qui vous dites les mandataires du suffrage universel, vous n'avez pas le droit de méconnaître ses arrêts. Il vous a invités très-nettement à reculer dans la voie où vous vous engagez et qui est si funeste au développement intellectuel des enfants du peuple parisien.

« J'espère que vous vous rendrez à son invitation.

Pensez-vous que ce langage si loyal et si vrai ait touché l'assemblée maçonnique qui tyrannise Paris? Il faudrait bien peu connaître le jacobinisme.

Il y eut d'abord un moment de stupeur parmi les F. . .

Un certain nombre demandèrent d'étouffer la discussion par la clôture.

Le F. . . Rigault voulait répondre.

Mais le F. . . Jules Hoche, démocrate distingué, déclara qu'on ne devait pas répondre « à ces choses-là. »

Le rapporteur fut de ce dernier avis.

Les conclusions du rapport de M. Hovelacque furent votées à l'unanimité moins une voix, la voix de l'honorable M. Riant.

Et, pour que le scandale fût aussi complet que possible, M. le préfet de la Seine, — celui qui, protestant, marié à une femme catholique, a fait enterrer civilement son petit enfant de onze ans, — a fait connaître au conseil que, par arrêté de ce jour, il prescrivait la transformation en écoles laïques de cinq écoles congréganistes.

Cela fait, si nous ne nous trompons, seize écoles transformées en trois mois, malgré la volonté des familles, malgré la manifestation éclatante des électeurs du quartier de l'Europe.

Et voilà comment Paris est gouverné!

Chronique générale.

Les Conseils généraux vont se réunir le 18 courant, et le gouvernement ne laisse pas que d'être inquiet des vœux qu'ils peuvent exprimer à l'occasion de la loi Ferry. Ceux qui exprimeront des vœux favorables seront bien accueillis, mais les autres!

Et les autres semblent être de beaucoup les plus nombreux.

Or, on n'est jamais embarrassé quand on s'appelle Jules Ferry ou Tirard ou Waddington. Le conseil des ministres a été convoqué et le ministre de l'intérieur va être chargé de lancer une circulaire portant que les vœux contre la loi Ferry pourront bien être annulés comme ayant un caractère po-

litique, parce qu'ils sont dirigés contre une loi présentée par le gouvernement.

La théorie est assez étrange.

Il s'agit d'une loi d'enseignement qui n'a rien de politique par elle-même.

Les conseils généraux peuvent émettre des vœux sur toutes les questions qui touchent à l'enseignement; pourquoi donc ce droit leur serait-il dénié en ce qui touche la loi Ferry?

Est-ce parce qu'elle est présentée par le gouvernement? Mais il est possible, il est légal d'émettre des vœux pour modifier la législation existante; à plus forte raison est-il légitime de protester contre un projet émané d'un ministère. La législation actuelle, en effet, est due au concours d'un ministère et du Parlement.

Il y a là un *a fortiori* indiscutable. Nous ferons d'ailleurs remarquer que M. Waddington et M. Jules Ferry ont laissé, sans rien objecter, discuter la loi Ferry dans les conseils généraux de l'Aisne et des Vosges. Il est vrai que, là, ils étaient sûrs d'une approbation, et cela change singulièrement les choses.

Nous croyons savoir que, par décision de M. le ministre de l'intérieur communiquée au préfet de la Seine, la phrase prononcée par M. Ulysse Parent dans une récente séance du conseil municipal, au sujet de la Commune, dont il faisait partie, sera rayée du procès-verbal du conseil municipal.

Un des premiers projets que le gouvernement va soumettre aux délibérations de la nouvelle section de législation du conseil d'Etat aura trait, dit-on, à la création de caisses d'épargne postales. D'après le teneur du projet ministériel, chaque bureau de poste serait transformé en caisse d'épargne ouverte chaque jour aux déposants.

Les facteurs ruraux seraient les intermédiaires entre les populations des campagnes et le bureau central.

Malgré tous les efforts des radicaux de Bordeaux, on croit avoir aujourd'hui, au ministère de l'intérieur, la certitude que la candidature de M. Blanqui échouera. Depuis la dernière élection, un bien grand changement s'est opéré dans l'esprit des électeurs à propos de cette candidature, et nous devons dire que M. le maire de Bordeaux est à peu près assuré que M. Blanqui ne sera pas l'élu de la première circonscription.

Plusieurs journaux radicaux de province viennent d'ouvrir des souscriptions en faveur de l'élection Blanqui.

Un sénateur, M. Tolain, a offert mille francs pour aider au succès de la candidature de M. Blanqui à Bordeaux.

D'après la *Patrie*, il est fort probable que M. Jules Ferry se rendra à Perpignan pour assister à l'inauguration de la statue d'Arago, et qu'il profitera de l'occasion pour prononcer un discours politique.

Nous ajouterons que M. Paul Bert a déjà donné l'assurance qu'il se rendrait à Perpignan, où il fera l'éloge de l'ancien membre du gouvernement provisoire de 1848.

Aujourd'hui commencent à Essen, dans les usines de M. Krupp, dit le *Soir*, les expériences des nouveaux canons et engins d'artillerie dont toute la presse a déjà parlé.

On espérait que la France serait représentée à ces expériences. Il n'en est rien, et nous croyons que c'est la seule nation qui n'a pas été invitée à envoyer des délégués chez M. Krupp.

Il s'est passé, samedi, un fait nouveau de persécution qui revêt un caractère tout particulièrement odieux.

Depuis longtemps, la distribution des prix de l'école des Frères de la rue Montgolfier, à Paris, se faisait à l'École des Arts-et-Métiers. Le général Morin mettait gracieusement la salle à la disposition des Frères et de leurs élèves.

Les invitations avaient eu lieu cette année comme les années précédentes. Mais au moment où les parents et les élèves étaient réunis pour la cérémonie, le général Morin a

annoncé qu'un ordre du ministre enjoignait de faire évacuer la salle.

Il était bien facile à l'autorité de prévenir d'avance, puisque les invitations étaient faites depuis plusieurs jours. Mais on a attendu, pour rendre la vexation plus odieuse, que tout le monde fût réuni dans la salle. On a trouvé moyen d'empêcher ainsi toute distribution de prix et de blesser tous les parents des élèves. C'est une vilénie.

Deux des assistants ont immédiatement rédigé la protestation suivante, au nom de l'assemblée:

« Au nom des mille personnes chassées indignement de la grande salle des Arts-et-Métiers par les ordres du ministre, nous protestons avec toute l'énergie de notre conscience indignée.

« On ne se moque pas ainsi des ouvriers et des ouvrières qu'on laisse dérangés pour leur infliger à la dernière heure un pareil affront.

« La distribution des prix de l'école supprimée de la rue Montgolfier n'aura donc pas lieu aux Arts-et-Métiers. Ainsi l'ont décidé les maîtres ou plutôt les tyrans du jour. Ils ne seront pas surpris que les citoyens qu'ils persécutent de la sorte leur répondent par l'expression de leur mépris et de leur dédain.

« ADÉODAT LIEFVRE, 75, rue de Turenne.
« EMILE DEXEUX, 15, rue Béranger. »

Nous avons rarement occasion de féliciter M. Jules Ferry; nous saisissons celle-ci avec empressement. Un ministre ne pouvait rien faire de plus effronté pour rendre son gouvernement insupportable.

Il y avait là aux Arts-et-Métiers mille à douze cents personnes appartenant à la classe ouvrière. Le cri d'indignation qui s'est échappé de toutes les poitrines trouvera un écho dans tous les quartiers, et s'élèvera contre la République. Nous saluons cette espérance avec joie, et nous attendons beaucoup de la sottise de nos gouvernants.

Que M. Hérod et le conseil municipal de Paris continuent leur œuvre. On nous annonce la transformation en écoles laïques des écoles congréganistes suivantes:

1^{er} arrondissement: Ecole de garçons, rue du Marché-Saint-Honoré; école de filles, rue d'Argenteuil. 3^e arrondissement: école de garçons, rue Neuve-Bourg-l'Abbé.

5^e arrondissement: école de garçons, rue de l'Arbalète; école de filles, rue des Boulangers. 10^e arrondissement: école de garçons, rue des Récollets. 11^e arrondissement: école de filles, rue Saint-Bernard. 13^e arrondissement: écoles de garçons, place Jeanne-d'Arc; écoles de filles, boulevard de l'Hôpital. 17^e arrondissement: école et asile de filles, rue des Moines.

Ce n'est pas assez; allez plus vite, messieurs! En 1874, au plus fort de la Commune, le 133^e bataillon de fédérés s'est opposé à l'expulsion des Frères et des Sœurs du 13^e arrondissement. Mais la Commune était en retard sans doute; et le conseil municipal ira plus vite en besogne, avec moins de scrupules. Marchez donc, conseillers, préfet et ministre; donnez-vous en à cœur-joie: nous aurons le plaisir de saluer plus tôt les funérailles de votre République.

Le ministre de la guerre est parti pour Evian. Il a l'intention de faire des excursions en Savoie, pendant les trois semaines de vacances qui lui sont accordées.

On commente beaucoup, dans les cercles militaires, cette longue absence de M. le général Grestey, à la veille de la convocation des réservistes, des grandes manœuvres de plusieurs corps d'armée, du licenciement des hommes de toute une classe, et surtout au moment de la liquidation de retraite de nombreux généraux.

Le décret des promotions nouvelles devant être publié vers le 25 de ce mois, on se demande si le ministre de la guerre aura fait les difficultés que lui suscitaient, pour le choix des officiers supérieurs, certains hommes d'Etat qui veulent avoir la haute main sur l'armée.

On signale, à Paris, la présence de nombreux préfets qui viennent, dit-on, recevoir les instructions verbales du ministre de l'intérieur, avant l'ouverture de la session des conseils généraux.

Ces préfets sont tous admis chez M. Gambetta. On raconte que l'un de ces fonctionnaires, sortant du cabinet de M. Lepère, aurait dit à plusieurs de ses collègues, qui faisaient antichambre: « Nous touchons à la dislocation, ayons de l'œil! »

La révocation du préfet de la Sarthe, M. Lagrange de la Garde, va paraître dans le prochain mouvement préfectoral motivé

par les récentes nominations au conseil d'Etat. M. Lagrange de la Garde reprendra son rang dans la rédaction du *Moniteur universel*.

On écrit de Berlin au *Times*:

« Tous nos journaux reproduisent avec un patriotique orgueil les vers que M. Legouvé a consacrés au prince de Bismark. »

M. Legouvé a bien mérité cela.

Les amis de M. J. Ferry sont très-inquiets de son état mental. Ils se rappellent qu'en 1844, quand s'est engagée la lutte pour la liberté de l'enseignement, M. Villemain, — une bien autre intelligence que celle de M. Jules Ferry, — était ministre de l'instruction publique et se trouvait atteint du même délire anti-jésuitique. M. Villemain devint fou et fut obligé de donner sa démission. M. J. Ferry, frappé des mêmes hallucinations, pourrait bien avoir le même sort, mais des intimes prétendent qu'il n'a pas assez d'esprit pour le perdre.

La République française appelle M. Riant « le généreux donateur du collège Saint-Ignace ».

Nous voudrions bien appeler M. Gambetta le « généreux donateur » de n'importe quoi, mais M. Gambetta ne donne rien, et il nous est impossible de lui renvoyer une qualification qui serait imméritée.

M. René Doumic, l'élève du lycée Fontanes qui a crié: *Vive le Roi!* a bien été, ainsi que nous l'avons annoncé, reçu premier à l'École normale supérieure, section des lettres. Son nom figure en tête de la liste publiée par le *Journal officiel*.

Les distributions de prix, dans les divers collèges tenus par les RR. PP. Jésuites, ont eu lieu avec une grande solennité. Presque partout les musiques militaires sont venues prêter leur concours à ces fêtes de la jeunesse, et les officiers supérieurs et les magistrats ont protesté par leur présence contre l'inepte persécution dont les Pères de la Compagnie de Jésus ont à souffrir en ce moment.

Partout aussi l'annonce de la rentrée des classes a été saluée par de longs et chaleureux applaudissements.

Nous sommes heureux de pouvoir mentionner ces témoignages d'affection donnés à ces respectables religieux; ils les vengent amplement des odieuses calomnies des Paul Bert et consorts.

LA QUÊTE EN FAVEUR DU DIVORCE.

Si l'argent est le nerf de la guerre, il est aussi celui des propagandes.

Il ne faut donc pas s'étonner de voir le Comité du divorce, présidé par M. Naquet, faire appel au zèle et à la bourse de tous ceux qui trouvent trop lourdes les chaînes du mariage.

Mais ce qui peut surprendre, c'est le dernier paragraphe de la circulaire qui se termine ainsi:

« Veuillez indiquer, je vous prie, que le secret des signatures de toutes les personnes qui m'écriront sera scrupuleusement gardé. »

Qu'est-ce à dire? Pourquoi se cacher pour défendre une cause que la circulaire déclare si juste et si moralisatrice?

Les maris qui voudront se soustraire au joug d'une union mal assortie mettront-ils un faux nez pour aller porter leur offrande à M. Naquet?

Les femmes qui craindront de rencontrer leurs maris chez M. Naquet se couvriront-elles d'une mantille et d'un loup?

Ce chassé-croisé des victimes du mariage pourra donner lieu à plus d'une scène burlesque. Heureux citoyen Naquet! De combien de secrets intimes il va être dépositaire! Combien de drames conjugaux vont servir de textes à ses conférences!

Nouvel Asmodée, il va pénétrer dans les plus sombres mystères de la vie parisienne.

Un soldat illustre, tombé, hélas! au rang de rédacteur du *Siccle*, le très-héroïque colo-

nel Martin, dont les glorieux exploits ont rempli l'histoire de la dernière guerre, se livre aujourd'hui à une charge à fond de train contre les officiers sortis de l'école de la rue des Postes, qu'il maltraite cent fois plus qu'il n'a maltraité les Prussiens.

Cette gloire de l'armée française reproche aux « jeunes officiers cléricaux » d'être « poseurs » fainéants, ignares, hypocrites. Puisque le plus célèbre colonel du *Siccle* est en train d'attribuer ses qualités aux autres, que n'ajoute-t-il à ses nombreuses épithètes celle de « Martin »?

Allons, un bon mouvement, colonel; poussez votre générosité jusqu'à la dernière limite; donnez tout ce qui vous appartient. Les grandes ombres des Pimodan, des Lamoricière, des héros de Castelfidardo, de Mentana, de Loigny et du Mans ne vous en voudront pas: vos injures sont de celles qui honorent.

Le gérant du *Triboulet* a été condamné à 200 francs d'amende pour avoir publié un dessin, sur lequel se voyait un drapeau blanc avec la devise: *Vive le Roi!*

Mais M. le ministre de l'intérieur laisse étaler impunément une caricature odieuse et menaçante.

Elle porte pour titre: « L'arbre de la liberté. » — A cet arbre sont pendus plusieurs personnages, notamment un prêtre.

C'est ainsi que les jacobins de 1879 comprennent la liberté... de l'assassinat, absolument de la même manière que leurs aînés de 1793.

Encouragé par l'impunité, un petit journal en a inventé une autre dans le même goût. L'article 7 forme une potence à laquelle un polichinelle qui ressemble à M. Jules Ferry est occupé à suspendre un Jésuite, malgré les supplications de M. Jules Simon.

Cette caricature a reçu l'excuse du bureau de la presse.

Le conseil municipal de Lyon a voté un crédit de 10,000 francs pour célébrer, par une fête municipale, les dates républicaines des 21 et 22 septembre.

L'argent des contribuables est généreusement dépensé en prodigalités démagogiques.

Le même conseil municipal de Lyon a adopté une proposition invitant l'administration à faire examiner scrupuleusement par l'autorité académique les ouvrages qui doivent être distribués en prix dans les écoles congréganistes, afin de s'assurer qu'ils ne contiennent rien de contraire aux idées modernes ni aux institutions existantes.

Il faut bien trouver un débouché pour les volumes dus à des plumes plus républicaines que littéraires. La réclame de M. Sarcey porte ses fruits.

Nous lisons dans le *Pas-de-Calais* l'amusante aventure suivante qui nous montre à quel degré le gouvernement influe sur les petits fonctionnaires pour leur moulquer les procédés tyranniques et arbitraires actuellement en usage:

« La commune de Liévin possédait un agent dévoué qui, depuis plus de trente ans, remontait l'horloge communale, ajustait le carillon et sonnait la retraite du dimanche. Or il advint que M. le curé confia à ce brave homme une liste de pétitionnement contre la loi Ferry.

En quelques heures, la liste était couverte des signatures des habitants les plus honorables. Que fit le citoyen maire républicain? Forcé de légaliser les signatures, il se dédommagea sur l'horloge communale, qu'il révoqua.

Le garde champêtre, chargé de notifier l'ukase, n'oublia pas de déclarer que cette mesure administrative permettrait au fonctionnaire révoqué de vaquer plus librement à la collecte des signatures. Touchante sollicitude pour la liberté!

Le malheureux eut la naïveté de réclamer le paiement de son traitement en échange des clefs du clocher; là-dessus deux gendarmes armés des ordres de M. le procureur de la République de Béthune se sont présentés au domicile de l'horloger communal qui a été saisi d'épouvante à la vue d'un appareil militaire réservé pour les criminels. Voilà donc Messieurs les gendarmes chargés de faire pénétrer dans un

cerveau rebelle la théorie nouvelle du citoyen maire de Liévin sur la liberté du pétitionnement en faveur de l'enseignement libre.

M. Ferry n'a jamais fait plus fort. Il peut renoncer à ses favoris. Le voilà rasé par un maire de village.

Qui oserait dire maintenant que la R. F. ne protège pas loyalement la liberté des citoyens !

Etranger.

ANGLETERRE. — Avis a été envoyé de France à M^r Goddard, curé de Sainte-Marie de Chislehurst, qu'il recevra une très-grande quantité de couronnes d'immortelles et de violettes, le 15 août, avec prière de les déposer sur les deux tombes impériales. Il n'y aura pas de cérémonie funèbre, mais toutes les messes seront dites pour le repos de l'âme du Prince Impérial.

Le matin, une messe sera dite dans la chambre de l'infortuné Prince.

Avant leur départ prochain de Londres, tous les princes de la famille royale d'Angleterre iront encore une fois rendre visite à l'Impératrice.

ESPAGNE. — Tous les souverains et chefs d'Etats ont envoyé au Roi leur condoléance au sujet de la mort de l'infante Marie, et leurs félicitations relativement à la façon miraculeuse dont le jeune souverain a échappé à un très-grave accident, lorsque son carrosse s'est renversé sur la route de la Granja.

AUTRICHE. — L'empereur vient de recevoir sir H. Helliott, ambassadeur britannique. Sa Majesté a eu avec le diplomate anglais une conversation de plus de deux heures.

L'entrevue entre les deux empereurs sera de quelques heures seulement ; mais, quelques jours plus tard, le comte Andrassy et M. de Bismarck se rencontreront.

Les relations de la cour de Vienne avec Saint-Petersbourg sont très-tendues. Aucun diplomate russe n'assistera au colloque entre les ministres d'Autriche et d'Allemagne.

Les points principaux à discuter entre les souverains sont :

- 1° Est-il utile de convoquer une conférence supplémentaire ?
- 2° Dans le cas où l'Italie persisterait à armer les Albanais, une protestation doit-elle être adressée par l'Autriche à l'Europe ?
- 3° Faut-il se joindre à Waddington pour obtenir du sultan la cession de Janina ?
- 4° L'Allemagne veut-elle consentir à accepter le compromis offert par la Roumanie sur la question israélite et reconnaître officiellement la Roumanie ?
- 5° Une explication doit avoir lieu au sujet des provinces allemandes de l'Autriche.

On télégraphie de Saratovo qu'un incendie a duré toute la nuit du 8 au 9 août et a détruit tout le centre de la ville, et en particulier le quartier du commerce.

Environ 4,000 bâtiments, parmi lesquels figurent l'église catholique, plusieurs mosquées, le bazar, un grand nombre de magasins particuliers et d'entrepôts de l'administration, ont été la proie des flammes.

Trois soldats ont péri en voulant éteindre le feu. Vingt mille individus se trouvent sans asile.

Grâce au zèle dont le duc de Wurtemberg, la garnison et les fonctionnaires ont fait preuve pendant toute la nuit, l'incendie a été éteint à huit heures du matin.

Chronique militaire.

Le 41^e corps, qui fera de grandes manœuvres, du 12 au 24 septembre prochain, sous le commandement du général de Cissey, comprendra 19 bataillons, 6 escadrons et 14 batteries mobilisées.

Voici le programme des manœuvres qu'il doit accomplir :

Une armée, dite armée du Sud, s'avance de Bordeaux vers la Basse-Loire, que « couvre » une armée, dite armée du Nord, cantonnée en avant de Nantes.

Le 41^e corps d'armée marche de Toulénaz, dans la direction de Sainte-Hermine. « Attaque générale sur toute la ligne, et prise » des positions de l'ennemi à Sainte-Hermine, Thire et Sainte-Jeanne.

Chronique locale et de l'Ouest.

INSTITUTION SAINT-LOUIS DE SAUMUR.

Nous apprenons avec plaisir que M. Joseph Gilbert, de Varrains, élève de l'Institution Saint-Louis, vient de subir avec succès la seconde épreuve du baccalauréat ès-lettres, relative à la classe de philosophie.

Depuis le mois d'août 1878, quatre autres élèves de la même Institution ont obtenu le même succès :

MM. Adolphe Couché, de Chinon. Alfred Palustre de Montfaut, de Saumur. Benjamin Seigneur, de Dampierre. Ferdinand Verlet, de Secondigny (Deux-Sèvres).

Trois ont réussi dans la 4^e épreuve du baccalauréat ès-lettres, relative à la classe de rhétorique :

MM. Albert Verlet, de Secondigny. Paul Desauvay, de Saumur. Charles Beurepaire, de Saumur.

Quatre ont obtenu, devant la faculté des sciences de Poitiers, le diplôme de fin d'études de l'enseignement secondaire spécial :

MM. Édouard Rouleau, de Tours. Célestin Gallé, de Turquant. Eugène Ricou, d'Allonnes. Joseph Héro, de Fontevault.

Trois ont subi avec succès, à l'École de cavalerie, l'examen d'admission des cavaliers élèves sous-officiers :

MM. Louis de la Cour, de Liguacil (Indre-et-Loire). Henri Rocheron, de Tours. Germain Soulet, d'Argenton-l'Église (Deux-Sèvres).

Voici la liste des candidats à l'École Polytechnique qui ont fait les compositions écrites à Poitiers, Tours, Angers et Bourges, reconnus admissibles aux épreuves orales qui auront lieu à Tours pour le 1^{er} degré, le 11 septembre, et pour le 2^e degré le 16 septembre.

MM. Babin, Baudesson, Brouillet, Deris, Desse, Devaugelade, Fitramann, Foucaud, Galé, Lemaitre (Benjamin), Lesgourgues, de Massey, Meunier, Morillon, Puyette.

M. l'abbé Lebleu, curé des Ulmes, est nommé curé de Juigné-Béné.

M. l'abbé Besson, vicaire à Marigné, est nommé curé des Ulmes.

ANGERS.

La procession qui a lieu d'habitude le jour de l'Assomption (15 août), en conformité du vœu de Louis XIII, partira de la cathédrale à 5 heures du soir ; elle suivra, comme les années précédentes, la rue Saint-Aubin, le boulevard du Haras, le boulevard des Lices, la rue Toussaint, la rue Saint-Gilles, la place Saint-Maurice. Elle sera présidée par M^r l'Evêque.

NANTES.

La procession générale de la fête de l'Assomption, à laquelle prennent part toutes les paroisses de la ville de Nantes, sortira de la cathédrale à 5 heures précises, et suivra le nouveau parcours qui a été indiqué par M^r l'Evêque.

POITIERS.

Évasion de Mignon. — Mignon, le fameux Mignon qui devait passer aux assises cette semaine, vient encore de s'évader.

Une première fois, il s'était évadé de la prison de Civray, et, pendant près d'un an, il était parvenu à se soustraire à toutes les recherches dont il était l'objet. Arrêté pour un autre malfaiteur avec lequel il avait une certaine ressemblance, Mignon avait dissimulé son identité en raison des comptes qu'il avait à régler avec la justice, et ce n'est que plus tard qu'on put savoir qui il était.

Ramené à Poitiers, il s'échappa des mains des gendarmes qui le conduisaient à la prison, et fut repris aussitôt.

Mignon est parti l'avant-dernière nuit, et on s'est aperçu de sa disparition vers 4 heures 1/2, hier matin. Les fers qu'il portait ont

été coupés et il a dû s'enfuir par la rue de la Visitation. Voici son signalement :

Cravate blanche ; gilet drap à carreaux ; pantalon id. ; paletot drap noir ; chapeau feutre noir ; blouse coton bleue.

(Journal de la Vienne.)

MONTMORILLON.

Mercredi 6 août courant, à 5 heures 1/2 du soir, un épouvantable accident est arrivé sur la ligne du chemin de fer, à la maisonnette des Mâts, près Montmorillon (Vienne), dans les circonstances suivantes :

Au moment de l'arrivée d'un train de marchandises venant de Limoges, le sieur Pierre Berger, âgé de 82 ans, demeurant aux Mâts, commune de Saulgé, voulut traverser la ligne à un passage à niveau, malgré la défense de la garde-barrière. Frappé en pleine poitrine par la locomotive, il fut traîné par le tender de la machine à environ 25 mètres.

Après le passage du train, le corps de ce malheureux vieillard ne présentait plus qu'un amas de chair en lambeaux ; la tête était séparée du tronc, qui gisait à cinq pas plus loin ; le bras droit était complètement désarticulé, le thorax ouvert et broyé, les intestins à nu, les jambes également broyées et esquillées ; des fragments de chair et des cheveux étaient collés le long des rails.

Le sieur Berger était atteint de surdité et il est plus que probable qu'il n'aurait pas entendu la garde-barrière qui lui criait et qui lui faisait signe de ne pas s'aventurer sur la voie ; il s'adonnait un peu à la boisson et on pense qu'il était légèrement ivre.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 10 août 1879.

Versements de 120 déposants (22 nouveaux), 21,174 fr. 22 c.
Remboursements, 8,633 fr. 47 c.

Marché de Saumur du 9 août.

Blé nouv. (l'h.)	—	Huile chenev.	50	—
Froment (l'h.)	77	Huile de lin.	50	—
Halle, moy.	74	Graine trèfle	50	—
Seigle	75	— Luzerne	50	—
Orge	65	11 25 Kola (dr. c.)	780	85
Avoine h. bar.	50	11 25 Luxemb.	780	60
Fèves	75	15 50 Faille	780	45
Pois blancs	80	— Amandes	50	—
— rouges	80	— Cire jaune	50	190
Graine de lin	70	— Chanvres	1 ^{re} qualité (52 k. 500)	—
Farine, culas	157	—	—	—
Chenevis	50	—	—	—
Huile de noix	50	100	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1877, 1 ^{re} qualité	à 100
Id., 1877, 2 ^e Id.	à 70
Ordin., envir. de Saumur 1877, 1 ^{re} Id.	à 65
Id., 1877, 2 ^e Id.	à 60
Saint-Léger et environs 1877, 1 ^{re} Id.	à 65
Id., 1877, 2 ^e Id.	à 53
Le Puy-N.-D. et environs 1877, 1 ^{re} Id.	à 60
Id., 1877, 2 ^e Id.	à 55
La Vienne, 1877, 1 ^{re} Id.	à 44

ROUGES (2 hect. 30).	
Souray et environs, 1877	à 110
Id., 1877	à 110
Champigny, 1878	1 ^{re} qualité à 170
Id., 1877	2 ^e Id. à 110
Id., 1877	3 ^e Id. à 110
Varrains, 1877	à 100
Varrains, 1878	à 100
Bourgueil, 1878	1 ^{re} qualité 110 à 115
Id., 1877	2 ^e Id. 95 à 100
Id., 1877	3 ^e Id. 105 à 120
Id., 1877	4 ^e Id. à 100
Restigné 1878	à 100
Id., 1877	à 100
Chinon, 1878	1 ^{re} Id. à 95
Id., 1877	2 ^e Id. 85 à 88
Id., 1877	3 ^e Id. à 90
Id., 1877	4 ^e Id. à 85

CONSEILS ET RECETTES.

Moyens d'empêcher le bouillon d'aigrir. — Que faire pour cela ? Simplement, prendre quelques précautions. Celles-ci après réussissent généralement.

1° Aussitôt que le potage, — ou la soupe, — a reçu sa préparation, passer le reste du bouillon, et le déposer en un endroit frais.

2° S'abstenir de mêler au bouillon du jour celui de la veille.

3° Le faire bouillir soir et matin, et le tenir au frais, sans le recouvrir.

4° La température est-elle chaude ou orageuse ? — ajouter au bouillon, — par litre, — 50 centigrammes (1/2 gramme) de carbonate de soude ; cette substance s'emparera de l'acide à mesure de sa formation. Le lendemain, faire bouillir le bouillon, pour l'éclaircir. S'il est gardé plusieurs jours, recommencer.

Faits divers.

La nouvelle nomenclature des rues de Paris. — Le conseil municipal, ainsi que nous l'avons dit, poursuit l'œuvre de la débaptisation des rues. Voici les noms qui ont été adoptés pour certaines voies :

Le boulevard Ornano s'appellera désormais le boulevard Barbès ;

La rue de la Voûte, rue de Civry ;
La place Possoz, place des Sablons ;
Le pont de Tolbiac, pont de Dijon.
L'avenue Lacuée et la rue de Genève prennent le nom de Ledru-Rollin, ainsi que la place Voltaire ;
Le boulevard Mazas prend le nom de boulevard Diderot ; la place conserve son nom ;
Rue de Tolbiac s'appellera rue de Dijon ;
Rue des Cornes, rue des Cormes ;
Place d'Enfer, place Denfert-Rochereau ;
Rue Deguerry, rue Barras ;
Rue Darbois, rue Viala ;
Rue Moyencourt, rue Lakanal ;
Rue Roche, rue Sirven ;
La place de la mairie du 19^e arrondissement, place Armand-Carrel ;
Le prolongement de la rue d'Eupatoria, rue Etienne Dolet.

On voit que la politique préside plus que jamais à ce classement et à ce déclasserment.

Le ministre des finances vient de supprimer définitivement l'hôtel des Monnaies de Bordeaux.

Le personnel de cet établissement sera rattaché à la Monnaie de Paris, qui désormais frappera tout le numéraire français.

Il est rare de voir les voleurs choisir pour en faire leurs victimes les gendarmes. C'est pourtant ce qui vient d'arriver à Digne où un vol important a été commis à la caserne de gendarmerie. Tout le numéraire qui se trouvait dans la caisse du corps, une somme de 2,000 francs environ, en or, a été soustraite. Le coffre-fort dans lequel était renfermée cette somme n'a pas été croché. On a trouvé cependant tout près des fils de laitton tordus et brisés. L'instruction n'a abouti jusqu'ici à aucun résultat.

L'accident de Xeuilley. — Une dépêche de Nancy annonce que l'enquête a amené la découverte des auteurs présumés du déraillement de Xeuilley.

Ce serait deux anciens ouvriers de MM. Nicot et Weber, dont l'un avait été auparavant aiguilleur de la compagnie.

Renvoyé pour inconduite, puis renvoyé encore de chez MM. Nicot et Weber, qui l'avaient pris chez eux, ce dernier aurait fait dérailler le train par vengeance, avec l'aide d'un complice.

C... aurait été mis à la disposition du parquet.

Le bourg d'Ennis (Irlande) vient d'envoyer à la Chambre des communes un ancien volontaire de l'armée de la Loire. En septembre 1870, M. J. Lysaght Finigan prit à Lille un engagement pour la durée de la guerre dans la légion étrangère. Il fut blessé et fait prisonnier au combat d'Artenay et fut incarcéré dans la forteresse de Straubing (Bavière) jusqu'à la conclusion de la paix.

Nous apprenons qu'à l'une des dernières représentations de Lucie, au théâtre d'Altorf, un violent orage éclata et la foudre vint frapper le ténor, au moment où il chantait la scène de la malédiction. Le malheureux artiste tomba inanimé sur la scène. Lucie et ses camarades accoururent à son secours ; on le croyait mort... mais l'infortuné, pis que cela, était entièrement paralysé. Inutile d'ajouter que le spectacle fut aussitôt interrompu et que le public se retira péniblement impressionné.

La presse républicaine, dit l'Univers, constate avec satisfaction que la presse prussienne, bien loin d'avoir blâmé les fêtes de Nancy, ne leur a pas ménagé ses applaudissements.

Nous lisons volontiers aux manifestants de Nancy le bénéfice de ces compliments prussiens que leur envoient la Gazette d'Angsborg et la Gazette nationale.

Néanmoins, et à titre de renseignement, nous devons constater que les applaudissements des Allemands n'ont pas été unanimes. Ainsi, la Gazette officielle de Carlsruhe cite comme note discordante le discours de M. Langlois. Elle se console toutefois en pensant « que ce soi-disant colonel est un par trop ridicule personnage », et que « cet homme », en prononçant son discours, avait « un peu trop bu ».

Cette appréciation, comme on le voit, ne concorde pas tout à fait avec celles qui s'étaient au même sujet dans le Temps.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.
Les demandes doivent être adressées à
MM. RAYOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement
répondu par lettres personnelles et ne portant
aucune indication extérieure.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.
Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies,
constipations, glaires, vents, aigreurs, acidi-
tés, pituites, nausées, renvois, vomissements,
même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques,
toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, in-
somnies, mélancolie, faiblesse, épuisement,
anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine,
gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie,
reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang;
toute irritation et toute odeur fébrile en se le-
vant ou après certains plats compromettants :
oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même
après le tabac. C'est en outre la nourriture par
excellence qui, seule, suffit pour assurer la
prospérité des enfants. — 32 ans de succès,
100,000 cures, y compris celles de Madame la
duchesse de Castell Stuart, le duc de Plinskow,
Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de
Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur
Dédé, etc.
N° 63,476 : M. le curé Compère, de dix-huit
ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances
de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs noc-
turnes.
Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876.
Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez
fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge
de 64 ans. — J'avais des oppressions les plus
terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouve-
ment, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies
horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les
remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a
sauvé complètement. — BORREL, née Carrouletty,
rue du Bahai, 11.
Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais
de manque d'appétit, mauvaise digestion, affec-
tions de cœur, des reins et de la vessie, irritation
nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont dis-
paru sous l'heureuse influence de votre divine
Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Chey-
soux (Haute-Vienne).
Quatre fois plus nourrissante que la viande,
elle économise encore 50 fois son prix en méde-
cines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.;
1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 3 kil., 16 fr.; 4 kil.,
20 fr.; 5 kil., 24 fr.; 6 kil., 28 fr.; 7 kil.,
32 fr.; 8 kil., 36 fr.; 9 kil., 40 fr.; 10 kil.,
44 fr. — La Revalescière chocolatée, en
boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit,
bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux
plus agités. — Envoi contre bon de poste.
Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à
Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD;
BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-
cier, quai de Limoges; et partout chez les bons
pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie} (limited),
8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		10 h. 54 matin.
8 10 —			9 15 soir.
1 25 soir.	4 50 soir.		
4 55 —			
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	9 h. 48 matin.
10 45 —	5 14 soir.	6 35 soir.	6 35 soir.
12 15 soir.	3 35 —	4 45 —	4 45 —
6 45 —	10 22 —	11 —	11 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de
Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 AOUT 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	83	65	15	Crédit Foncier colonial	425			Canal de Suez	723	75	
3 % amortissable	85			Crédit Foncier, act. 500 f.	875	10		Crédit Mobilier esp.	1485		
4 1/2 %	115			Obligations foncières 1877	385	25		Société autrichienne	595	7	50
5 %	110	50	35	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	700			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	513			Crédit Mobilier	580	17	50	Orléans	387		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	357			Crédit Foncier d'Autriche	662	50		Paris-Lyon-Méditerranée	384		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517	50		Est	732	50	2 1/2	Est	387		
— 1865, 4 %	531		50	Paris-Lyon-Méditerranée	1165		6 25	Nord	387	50	
— 1869, 3 %	411		3	Midi	825			Ouest	388		
— 1871, 3 %	404		75	Nord	1487	50		Midi	383		
— 1875, 4 %	525			Orléans	1180			Paris (Grande Ceinture)	390		
— 1876, 4 %	535		25	Ouest	780		10	Paris-Bourbonnais	386		
Banque de France	3130			Compagnie parisienne du Gaz	1205			Canal de Suez	570		
Comptoir d'escompte	860			C. gén. Transatlantique	565						
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — omnibus-mixte.
8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.
10 — 25 — — — — — soir, omnibus-mixte.
3 — 39 — — — — — soir, omnibus-mixte.
7 — 15 — — — — — soir, omnibus-mixte.
10 — 37 — — — — — soir, omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — — — — omnibus-mixte.
9 — 40 — — — — — omnibus-mixte.
12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — — soir, express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

ADJUDICATION
Le dimanche 24 août 1879, à midi précis.

En la Mairie de Courchamps, DE
DIVERS IMMEUBLES
Appartenant aux héritiers Louis Moquin, de Courchamps, Et notamment :

Commune de Verrie, 23 hectares de landes et sapins, joignant au nord l'ancien chemin de Meigné à Saumur, et, commune d'Épieds, 3 hectares 23 ares 20 centiares de bois taillis, joignant au levant la commune d'Épieds.
S'adresser à M. BULLEAU, expert au Coudray-Macouard, ou à M^e GALBRUN, notaire. (422)

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

BELLE ET VASTE MAISON
Au bourg de Chenichette-les-Tuffeaux.
Caves sous le roc, pavillon sur la Loire, jardin sur le coteau, vue magnifique, 8 kilomètres de Saumur, station de chemin de fer à Saint-Martin, en face, sur la rive droite.
Mobiliier, au gré de l'acquéreur.

On vendrait également : BELLE FERME de 40 hectares, à 4 kilomètres, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, bois et belle chasse.
S'adresser, soit à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, soit à M^e SENIL, notaire à Longué. (319)

JARDINS

A VENDRE
Situés près la gare du chemin de fer de Poitiers.
S'adresser à M. PAPILLON, rue du Presbytère. (383)

A LOUER

GRANDS ET VASTES MAGASINS
BELLE CAVE
Pouvant servir de magasin.
Place du Roi-René.
S'adresser à M. PICHAU. (84)

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

A LOUER
Pour le 1^{er} novembre 1880,

LA FERME
Dite du **CARREFOUR-ROSIÈRE**

Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire).
S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENBAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (346)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON
Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.
Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.
S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,
PORTION DE MAISON
S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE
Hors d'inondation,
Rue de l'Hotel-Dieu, n° 4.
S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A VENDRE
A de bonnes conditions,

UNE PÉRISSOIRE ET UN BATEAU
TOUT NEUFS.
S'adresser à M. Eug. BELLEVRE, menuisier à Saint-Florent. (426)

UNE DEMOISELLE, trente ans, ins-
truite, truite, désire
emploi de demoiselle de compagnie et lectrice.
Ecrire aux initiales A. V., poste restante, Angers. (427)

MM. BEISSAT FRÈRES, rue Saint-Jean, demandent de suite un gargon de magasin.

NOUVEAUTÉS

M. GABORIT demande un apprenti.

MAISON ABEL PILON
Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris
A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur
LIBRAIRE-ÉDITEUR

CINQ FRANCS PAR MOIS

EXTRAIT DU CATALOGUE

Dictionnaire de P. Larousse avec SUPPLÉMENT qui vient de paraître. 16 volumes brochés.	600
Dictionnaire de Littérature et Supplément. Édition Hachette. 5 volumes brochés.	412
Dictionnaire d'Histoire naturelle, par D'OMBERT. Nouvelle édition. 28 volumes de texte et 3 volumes contenant 340 planches soigneusement coloriées à la main.	480
Dictionnaire de Chimie pure et appliquée de Wurtz. 5 volumes. Ouvrage terminé.	90
Histoire de France et de la Révolution, par MICHELET. Nouvelle édition accompagnée de 200 gravures hors texte. 28 volumes.	196
Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies. 106 cartes in-folio coloriées, gravées sur cuivre, accompagnées d'un texte contenant la matière de 10 vol. in-8°. 2 volumes richement reliés.	125
Grand Atlas universel de Dufour. 40 cartes double in-folio, reliées en un volume.	90
Le Règne végétal. 9 volumes texte et 8 volumes atlas, contenant 3,000 dessins finement coloriés. Prix, monté sur onglet.	800

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

MACHINE A BATTRE
A MANÈGE.

M. BORET, AUGUSTE, ancien machiniste des chemins de fer de l'Etat, a l'honneur de prévenir les cultivateurs qu'il vient d'acquiescer une machine à battre, perfectionnée, ne coupant pas la paille, avec secoue-paille, et qu'il se met à la disposition de tous ceux qui voudront bien s'adresser à lui pour leur battage.
Prix très-modérés.
Adresser les demandes à M. BORET, à Souzay. (402)

CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

LIBRAIRIE AUDOT
LÉBEROC et C^{ie}, Successeurs,
8, rue Garancière, Paris.

VIENT DE PARAÎTRE :
L'ART DU CONFISEUR MODERNE
A l'usage des Confiseurs et des Ménagères.
Par BARBIER-DUVAL, confiseur à Nancy.
MÉDAILLE DE 1^{re} CLASSE.
In-16 Jésus, 825 pages, illustré de 108 figures.
Prix : 7 francs.

En vente chez tous les libraires :
LES CHRONIQUES SAUMUROISES
Par M. PAUL RATOUS. — 1 volume in-12.
ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU
ET LES
ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR
Par le même auteur.
LES ORIGINES DE L'ACADEMIE D'EQUITATION CIVILE
ET
DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE
DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)
Par le même.

LA TOILETTE DE PARIS
Rue de Lille, 25, à Paris.
LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE.
Paraissant une fois par mois; composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec des abonnés et rebuts, etc.
Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.
PRIX D'ABONNEMENTS
Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.
Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.
La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.
Saumur, imprimerie de P. GODDET.
Certifié par l'imprimeur sousigné.